

GRETA KOMUR

Université de Haute-Alsace

LES FORMES BIVOCALES DANS LA PRESSE ÉCRITE:
MÉCANISMES D'IDENTIFICATION
POUR LE GENRE JOURNALISTIQUE

Hormis les types de base du discours rapporté, à savoir le discours direct (DD) et le discours indirect (DI) décrits par nous dans nos précédents travaux¹, il existe un autre type, connu habituellement sous le nom du discours ou style indirect libre (désormais DIL). Ce type de discours décrit souvent comme appartenant exclusivement aux formes littéraires² est bien présent dans d'autres genres, comme par exemple dans nos échanges oraux quotidiens ou encore dans les médias et tout particulièrement dans le genre journalistique, en l'occurrence dans la presse écrite.

Cette dernière constitue l'objet de la présente étude pour y observer la manifestation de la bivocalité plus communément appelée discours indirect libre.

La première partie de cette étude constitue une présentation succincte des caractéristiques du DIL proposées par quelques linguistes tout en nous concentrant essentiellement sur les définitions de J. Authier-Revuz et de C. Vetters, auteurs qui nous ont largement inspirée dans l'analyse de notre corpus. Dans la deuxième partie, nous proposons quelques mécanismes d'identification du DIL dans le genre textuel avec une écriture particulière que constitue la presse écrite.

¹ Voir notamment: G. Komur, « Les modes du discours rapporté dans la presse et leurs enjeux polyphoniques », *Pratiques* 123–124: *Dialogisme et Polyphonie*, Université de Metz, 2004, pp. 57–74; G. Komur, « Remarques sur les pratiques discursives du quotidien *Le Monde* », *Revue électronique Signes*, [http. //www.revue-signes.info](http://www.revue-signes.info), 2008.

² Le DIL est « surtout utilisé dans le récit de fiction » écrivent O. Ducrot et J.M. Schaeffer, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris 1995, p. 718.

1. DÉFINITIONS DU DIL

La définition du DIL est très controversée par les théoriciens. Certains auteurs, dont Laurence Rosier³ et Dominique Maingueneau⁴ considèrent le DIL comme un discours mixte intégrant « des proportions variables de traits linguistiques caractéristiques du DD et du DI »⁵. D'autres, comme Anne Herschberg-Pierrot⁶ évoquent un discours « hybride » où se confondent deux énoncés: « l'indirect libre permet d'insérer la voix du personnage, de dire à la fois l'événement et le point de vue sur l'événement »⁷. Bernard Combettes⁸, quant à lui, n'emploie pas de termes mixte ou hybride. Cependant, il parle de « tiraillement [du DIL] entre deux extrêmes ». L'auteur observe le DIL d'un côté « plus proche du DI », de l'autre côté, « fort proche du DD » et entre ces deux extrêmes les cas intermédiaires particulièrement ambigus et difficiles à détecter.

Contrairement à ces définitions, pour Jacqueline Authier⁹ le DIL n'est ni mixte, ni hybride mais constitue « un phénomène original par rapport aux autres formes du discours rapporté »¹⁰. S'il arrive à Authier-Revuz de parler d'hybridité pour le DIL, c'est uniquement dans le sens de l'hybridité dans sa structure énonciative – le DIL étant une énonciation à deux voix imbriquées – et jamais dans le sens de mixité de formes de DD et de DI. L'auteur insiste sur le fait qu'il est à distinguer nettement aussi bien du DD que du DI (*cf. infra*).

1.1. Que faire de l'adjectif « libre » dans le discours indirect libre: un discours libre ou bivocal?

L'appellation de DIL donne lieu à l'empilement de significations pour l'adjectif *libre*. En effet le terme *libre* entraîne une confusion selon laquelle le DIL serait une sorte de DI libéré de tout indice syntaxique d'incidence par un verbe de parole: « (...) la notion de liberté sert à définir le DIL. Cette liberté relative concerne au premier chef la subordination (...) »¹¹. Et l'auteur de poursuivre: « les formes du discours rapporté s'enrichissent de leurs homologues libres, discours indirect libre et discours direct libre »¹².

³ L. Rosier, *Le discours rapporté*, Duculot, Paris–Bruxelles 1999, p. 158.

⁴ D. Maingueneau, *L'énonciation en linguistique française*, Hachette, Paris 1994.

⁵ *Ibidem*, p. 139.

⁶ A. Herschberg-Pierrot, *Stylistique de la prose*, Berlin–Paris 1993.

⁷ *Ibidem*, p. 116.

⁸ B. Combettes, « Énoncé, énonciation et discours rapporté », *Pratiques* 65, 1990, pp. 97–110.

⁹ J. Authier, « Problèmes posés par le traitement du discours rapporté dans une grammaire de phrases », *Linguisticae Investigationes* III, 2, 1979, pp. 211–228.

¹⁰ *Ibidem*, p. 224.

¹¹ L. Rosier, « Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques. Présentation », *Cahiers Chronos 5: Le style indirect libre et ses contextes*, S. Mellet et M. Vuillaume (éds.), Amsterdam–Atlanta 2000, pp. 1–8.

¹² *Ibidem*, p. 7.

Contrairement à Rosier, pour Authier-Revuz, le DIL ne constitue pas une forme libre, non marquée de DI. L'auteur considère que si l'on peut admettre que le DDL est une forme libre du DD constituant ainsi un couple, il n'en va pas de même pour le DI et le DIL :

Dans le DDL, tous les déictiques de personnes, de temps, de lieu, sont, comme dans le DD, ceux de e [énonciation d'origine]; c'est-à-dire qu'on peut considérer le DDL comme un DD sans introducteur ni marque typographique. Dans le DIL la situation est plus complexe. (...) Le DIL ne peut être considéré comme un « DI sans élément introducteur » : comportant des éléments expressifs, exclamatifs, des évaluatifs, des manières de dire de l [l'émoussé d'origine], il apparaît comme une forme originale, bivocale, (...) ». (p. 15)¹³

La bivocalité, telle que l'emploie Authier-Revuz¹⁴ à l'instar de Mikhaïl Bakhtine¹⁵, consiste en un mélange de deux voix, celle qui parle et celle qui rapporte, en un « parler ensemble ». Elle passe par un « partage entre les deux voix d'éléments du dire qui, ailleurs qu'en DIL, relèvent toujours d'une seule voix »¹⁶.

La dénomination en termes de bivocalité¹⁷ nous semble être mieux adaptée que celle du discours indirect libre du fait que l'adjectif *libre*, nous l'avons vu, induit beaucoup de controverses¹⁸.

1.2. Critères de repérage du DIL selon les linguistes

Les différentes définitions donnent lieu à différents critères censés permettre de détecter le DIL. Présentons-les de façon schématique.

Le DIL, qui serait « une forme intermédiaire entre le discours direct et le discours indirect »¹⁹, ne peut pas être le COD d'un verbe introducteur. Il obéirait à quelques contraintes permettant de préserver sa spécificité : « exclusion du *je* et du *tu* et exclusion de la subordination syntaxique »²⁰. En outre, le DIL existerait seulement dans la littérature et de ce fait serait exclu de la langue parlée²¹, ainsi

¹³ J. Authier-Revuz, « De quelques idées reçues sur le discours rapporté », *Perspectives* 4, 1992, pp. 15–21.

¹⁴ J. Authier-Revuz, « Le discours rapporté », [dans:] R. Tomassone (éd.), *Encyclopédie Grands Repères Culturels du XXI^e Siècle*, volume *Le Langage*, Quatrième partie, ch. 3, Hachette, Paris 2001, pp. 192–201.

¹⁵ M. Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, Gallimard, Paris 1975 (1978 pour la traduction française).

¹⁶ J. Authier-Revuz, « Le discours rapporté ... », p. 201.

¹⁷ M. Bakhtine emploie le terme de discours bivocal en le réservant uniquement au roman (cf. M. Bakhtine, *op. cit.*, p. 144).

¹⁸ Précisons toutefois que dans la présente étude, nous ne distinguerons pas le discours bivocal du discours indirect libre. Étant donné qu'aussi bien le DIL que le bivocal constituent des formes purement interprétatives (cf. *infra*) et qu'il n'existe pas de marques formelles permettant de les distinguer (cf. *infra*), nous emploierons les deux termes alternativement.

¹⁹ M. Lips, *Le style indirect libre*, Payot, Paris 1926.

²⁰ D. Maingueneau, *op. cit.*, p. 139.

²¹ Cf. M. Lips, *op. cit.*, p. 81; A. Banfield, *Phrases sans parole. Théorie du récit et du style indirect libre*, Seuil, 1982 (1995 pour la traduction française) et Maingueneau, *op. cit.*, p. 137.

le présent et le passé simple seraient exclus du DIL²². Il y aurait absence du locuteur dans le DIL et par conséquent toutes les marques qui renvoient à un locuteur en seraient exclues²³. Du fait que le DIL aurait un statut mixte « certains textes seront plutôt dominés » par les traits du DI et d'autres par le DD²⁴. Combettes va jusqu'à proposer des critères de repérage du DIL selon qu'il se rapprocherait du DI ou DD. Ainsi, dans le cas où le DIL s'approche du DI, l'énoncé rapporté ne porte pas de traces de son énonciation d'origine, « comme dans le DI, marques de personnes, temps, déictiques, fonctionnent dans le système de l'énonciation narrative ». Dans le cas où le DIL se rapproche du DD, l'énoncé rapporté porte des traces de son énonciation d'origine, « les marques de personne et les indications temporelles correspondent au système énonciatif du narrateur-rapporteur, mais le schéma de phrase – et le lexique correspondant – demeure ceux du premier énoncé »²⁵. Selon l'auteur, c'est dans un « souci de se rapprocher de l'énonciation initiale » que les auteurs ont recours au DIL, surtout à celui proche du DD. En ce qui concerne le traitement syntaxique du DIL, l'absence de subordination permet de conserver les structures syntaxiques qui ne sont pas admises par le DI. Carl Vetters²⁶, considère cependant que les critères pour distinguer le DIL « sont au moins insuffisants (...) ou dans certains cas même complètement faux ». Si Vetters admet, ce qui généralement est reconnu par tout le monde, que le DIL ne peut pas être le complément d'objet d'un verbe transitif, ce dernier, peut néanmoins, dit l'auteur, réapparaître en tant que verbe parenthétique, dans l'incise²⁷. Il est tout à fait possible, selon l'auteur, que le DIL soit précédé d'un segment présentateur mais il n'en est pas le complément d'objet, comme le montre l'exemple attesté :

- (1) Mais celui [L. Jospin] que François Mitterrand qualifiait, dans ses moments d'agacement, de « pion », avait aussi mérité cet éloge: « *Ce n'est pas un homme servile* ». (...) Sa traversée du désert, une maladie qui lui avait blanchi les cheveux, un divorce, un remariage avec la philosophe Sylviane Agacinski, l'avaient, disait-il, changé: « *Il a acquis la souplesse et les mécanismes psychologiques de la tolérance...* » (*Le Figaro*, 21/02/02)

Concernant l'hypothèse de Banfield²⁸ selon laquelle le discours indirect libre serait exclu du langage parlé, la position de Vetters est claire: « un passage au

²² A. Banfield, *op. cit.*, pp. 104, 121.

²³ *Ibidem*, p. 115.

²⁴ D. Maingueneau, *op. cit.*, p. 139.

²⁵ B. Combettes, *op. cit.*, pp. 106 et 107.

²⁶ C. Vetters, « Le Style Indirect Libre », [dans:] *idem*, *Temps et discours*, Universiteit Antwerpen (= *Antwerp Papers in Linguistics* 59), Anvers 1989, pp. 30–70.

²⁷ B. de Cornulier dans le travail *Les incises en français contemporain*, Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Provence, 1978, p. 53, définit les verbes parenthétiques comme « les verbes qui peuvent figurer dans une incise de bon usage ». Quant aux incises, ce sont, selon l'auteur « des expressions du type de celles qui suivent la citation dans „Oui, (dit-il + fit-il + soupira-t-elle + l'encouragea-t-elle)”, situées à l'intérieur ou à la fin, mais non au début de la base (citation), et présentant un sujet, clitique ou non, inversé sans valeur modale marquée ».

²⁸ A. Banfield, *op. cit.*, p. 225.

[D]IL n'a rien d'anormal dans une conversation ordinaire, non-littéraire²⁹ ». Tout comme Vetters, Authier-Revuz, elle aussi, reconnaît l'existence du DIL à l'oral: « (...) il importe de souligner que [DIL] n'est pas, en soi, une forme littéraire: peu de genres l'ignorent et elle est assez fréquente (...) à l'oral³⁰ ». Illustrons cela par un exemple extrait d'une conversation entendue entre des adolescents parlant de leurs mères:

- (2) Je la déteste. Elle est devenue invivable. Je ne fais jamais rien à la maison, et bla bla bla.
(conversation 04/09/01)

L'exemple ci-dessus va à l'encontre de l'hypothèse selon laquelle le DIL serait exclu à la première personne, soutenue surtout par les auteurs limitant leur champ d'analyse au roman français du XIX^e siècle. En effet, le DIL est une forme éminemment importante et courante dans la conversation ordinaire quotidienne et de ce fait l'emploi du pronom *je* est assez courant.

Cette position est soutenue par Vetters pour qui le « [D]IL se rencontre (...) à la première personne »³¹ et par Authier-Revuz qui, en évoquant le présence du DIL à l'oral, donne l'exemple suivant:

- (3) Il est devenu complètement fou. Tout le monde lui en veut. Moi la première. Les voisins l'épient, moi, je le surveille et je rapporte tout ce qu'il fait... J'en ai par-dessus la tête.

Du point de vue de la syntaxe, il est pratiquement impossible, selon Vetters, de donner une description adéquate du DIL au niveau phrastique. C'est un point de vue qui est partagé par Authier-Revuz pour qui « la notion de phrase du discours indirect libre ne répond à rien³² ». La question que se pose Vetters est de savoir si le DIL a une base transformationnelle. En d'autres termes, il s'agit pour l'auteur de savoir si on obtient un DIL grâce à une transformation soit à partir du discours indirect régi, dont la matrice a été effacée ou déplacée vers l'incise, soit à partir du discours direct. Vetters, en s'appuyant sur les analyses de Bernard de Cornulier³³ concernant l'impossibilité de la dérivation transformationnelle des incisives, réfute la transformation du DIL à partir du discours indirect régi. De même, l'auteur conteste la dérivation du DIL à partir du discours direct du fait que cette transformation « doit remplacer les syntagmes nominaux par des pronoms, ce qui est interdit par la condition de récupérabilité »³⁴. La question qui se pose est de savoir s'il est possible de sous-entendre dans le DIL un élément comme *x dit que* ou *x pense que*? Du fait que le discours indirect libre n'est pas « dérivable »³⁵ il apparaît comme le discours aussi singulier et originel que le discours direct

²⁹ C. Vetters, *op. cit.*, p. 39.

³⁰ J. Authier-Revuz, « Le discours rapporté ... », p. 201.

³¹ C. Vetters, *op. cit.*, p. 42.

³² J. Authier-Revuz, « Le discours rapporté ... », p. 201.

³³ B. de Cornulier, *op. cit.*

³⁴ C. Vetters, *op. cit.*, p. 35.

³⁵ *Ibidem*, p. 36.

et/ou un discours indirect. Nous retrouvons la même position chez Authier-Revuz³⁶ pour qui le discours indirect libre est « un mode original de représentation du discours autre ».

Un autre critère proposé pour détecter le DIL se situe au niveau typographique, plus précisément au niveau de l'emploi d'italiques. On le retrouve chez Banfield³⁷ qui donne l'exemple suivant:

(4) To complete every other recommendation, he had *almost* told her that he loved her³⁸.

Les italiques, dans l'exemple ci-dessus, indiquent la présence d'une subjectivité autre que celle du narrateur. Sans la présence des italiques, poursuit l'auteur, le choix entre le DIL et le discours du narrateur aurait été litigieux. Veters considère, lui aussi, les italiques comme un indice fiable du DIL mais, selon l'auteur, ils ne suffisent pas pour exclure l'interprétation selon laquelle le discours en question appartient au narrateur, parce qu'ils ont d'autres fonctions dans les textes littéraires. Néanmoins, lorsqu'on prend en considération la presse écrite, comme c'est le cas de la présente étude, nous nous apercevons que ce critère peut constituer un des indices forts du DIL. Considérons à ce titre l'exemple (1).

En effet, dans le dernier passage de cet exemple ce sont les italiques (doublées généralement de guillemets dans le genre journalistique) qui penchent l'interprétation en faveur du DIL. D'après les conventions journalistiques ce double marquage typographique indique souvent la reprise « très fidèle » des mots de l'énonciateur, ce qui exclut ici l'interprétation selon laquelle le discours en question appartient au journaliste.

Mais malgré la présence d'indices on ne peut pas, dans tous les cas être sûr de notre interprétation.

Ainsi nous touchons du doigt la caractéristique la plus problématique, à savoir l'ambiguïté du DIL. Ce doute, « très justifié »³⁹ s'agissant de l'interprétation d'un énoncé – vacillant entre: *le discours appartient-il au narrateur ou à l'énonciateur?* – n'est pas toujours pris en compte par les linguistes. Il arrive, en effet, que les auteurs ne retiennent « qu'une interprétation ([D]IL)⁴⁰ là où il est plus prudent d'admettre qu'il y en a peut-être deux⁴¹ ». En effet, dans certains cas il est vraiment « impossible de distinguer [le DIL] du discours du narrateur »⁴², par exemple:

(5) Infirmier, Gérard Meylan se dit « ouvrier du corps humain ». Acteur, Jean-Pierre Darroussin, autre pilier de la maison Guédiguian, le voit artisan: « dans le scénario d'origine de Marie-Jo et ses deux amours, j'étais l'amant et Gérard le mari. Pour moi, ça ne

³⁶ J. Authier-Revuz, « Le discours rapporté ... », p. 201.

³⁷ A. Banfield *op. cit.*, p. 90.

³⁸ J. Austin, cité par A. Banfield, *op. cit.*, p. 90.

³⁹ C. Veters, *op. cit.*, p. 33.

⁴⁰ C. Veters parle du style indirect libre: SIL (*ibidem*).

⁴¹ *Ibidem*, p. 33.

⁴² *Ibidem*, p. 32.

fonctionnait pas. Ça rendait le film plus futile, plus léger. Gérard apporte immédiatement une gravité qui donne du poids à l'histoire: on ne peut pas se dire que son aventure avec Marie-Jo est une toquade, c'est forcément un choix de vie. Dans le cinéma de Robert, Gérard incarne cet engagement-là. Je suis souvent celui à qui il arrive des tuiles. Gérard est celui qui les répare ».

Il voulait exercer un métier où l'on sert à quelque chose. Instituteur, par exemple. Mais son père, qui l'était et l'a obligé à redoubler le CM2 pour cinq fautes de trop à une dictée, ne lui en a pas donné envie. Il sera infirmier (...). (*Le Journal du Dimanche*, 14/07/02)

Dans l'exemple ci-dessus il est impossible de décider s'il s'agit des paroles de l'énonciateur (Gérard Meylan) ou du résumé du journaliste. Rien n'empêche d'interpréter le passage *Il voulait exercer un métier où l'on sert à quelque chose* comme étant une description de la part du journaliste-rapporteur.

Vetters s'interroge sur des critères formels permettant, dans certains cas, de désambiguïser l'interprétation du DIL, autrement dit, de le distinguer du discours du rapporteur. C'est le contexte, selon l'auteur, qui permet souvent d'éliminer une des deux interprétations possibles.

De même avis semble être Authier-Revuz en affirmant que « c'est seulement relativement à un contexte discursif donné que telle séquence pourra être interprétée comme discours indirect libre, et perçu le mode sur lequel s'opère ce partage des voix »⁴³. Ce partage de voix, que Authier-Revuz appelle la bivocalité, est marqué par une hétérogénéité énonciative tout à fait particulière (non pas d'un segment énonciativement accroché au rapporteur d'un côté et d'un segment énonciativement accroché à l'énonciateur de l'autre côté, comme dans le DD) dans laquelle les déictiques de personnes et les déictiques de temps sont calculés relativement à l'acte d'énonciation qui rapporte tandis que la modalité d'énonciation (exclamation, interrogation, injonction) et les circonstants verbaux (qui sont repérables selon le contexte) sont attribuables à l'acte d'énonciation.

Les deux auteurs s'accordent sur le fait qu'il n'existe pas de signal, ni morphologique ni syntaxique, spécifique au DIL. Contrairement à ce qu'il en est pour le discours direct et le discours indirect, la notion de « phrase du discours indirect libre ne répond à rien »⁴⁴. Il est impossible, selon l'auteur, de désigner, « en langue, les introducteurs de DIL, il ne l'est pas moins de donner les caractéristiques de ce que serait une phrase au DIL. (...) Le DIL n'est pas une forme grammaticale. Rien ne permet, hors contexte de dire qu'une phrase est du DIL »⁴⁵. Mais si le contexte permet d'orienter, souvent, notre interprétation en faveur de tel ou tel type de discours, tout particulièrement lorsqu'il s'agit du DIL, il ne règle pas toujours le problème notamment dans des cas d'ambiguïté *stricto sensu* où l'on a à choisir, sans pour autant avoir les moyens de le faire, entre deux interprétations singulières et alternatives. Et, comme le remarque Sylvie Mellet (2000) « le

⁴³ J. Authier-Revuz, « Le discours rapporté ... », p. 201.

⁴⁴ *Ibidem*.

⁴⁵ J. Authier, « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », *DRLAV* 17, 1978, p. 80.

contexte ne permet pas toujours de décider s'il convient d'attribuer [les paroles] au narrateur ou à l'énonciateur »⁴⁶ dont les propos sont rapportés. En effet, dans la presse écrite le journaliste peut parfois laisser flotter un doute de façon délibérée concernant la frontière entre son commentaire ou sa description des faits et une forme du discours rapporté⁴⁷.

2. MÉCANISMES D'IDENTIFICATION DE FORMES BIVOCALES DANS LA PRESSE ÉCRITE

Comme le prouvent les écrits théoriques, distinguer le DIL s'avère dans de nombreux cas une tâche très délicate en français. Comment le détecter dans la presse écrite? Ses diverses formes constituent-elles l'usage fréquent dans le genre journalistique? Voici les questions auxquelles nous tâcherons d'apporter une esquisse de réponses dans ce paragraphe.

Passons en revue quelques mécanismes employés par le journaliste permettant de faire entendre la bivocalité. Ces mécanismes se trouvent aussi bien au plan de repérage énonciatif, qu'au plan sémantique, au plan syntaxique et au plan typographique. Il faut ajouter que dans certains cas, faute d'indices, l'ambiguïté est telle que l'on doit accepter deux (voire plusieurs) interprétations.

2.1. Mécanismes pragmatiques: le repérage énonciatif hétérogène

Nous partons de l'hypothèse suivante: du fait que le DIL est habité par l'hétérogénéité énonciative il véhicule les marques autorisant la double référence qui, selon le contexte, se trouvent compatible soit avec l'un, soit avec l'autre ancrage énonciatif possible.

2.1.1. Mise en scène d'un autre acte d'énonciation

Du fait que dans la presse écrite le journaliste rapporte les paroles des autres énonciateurs et non pas les siennes, il est tout à fait légitime d'avancer que la forme bivocale y est généralement représentée par les énoncés qui n'ont pas d'actualisation de la première personne (bien que la première personne, nous l'avons vu, puisse être parfaitement présente sous cette forme, comme c'est le cas de la conversation). Considérons à ce titre l'exemple suivant:

- (6) Comme déjà à sa famille, Safir fait ses adieux aux siens. Il se rend à la Devèze, là où il a grandi, pour parler « aux petits ». Le frère de Kannibal le croise vers deux 2 heures du matin: il avait le regard sérieux, il était calme. « *Et il m'a dit qu'il fallait pas faire comme lui, trop de conneries dans la vie. (...)* ». Une heure plus tard, d'autres encore l'ont vu. Ils ont

⁴⁶ S. Mellet, « À propos de deux marqueurs de *bivocalité* », *Cahiers Chronos 5: Le style indirect libre et ses contextes*, S. Mellet et M. Vuillaume (éds.), Amsterdam–Atlanta 2000, pp. 91–106.

⁴⁷ Dans certains cas il est impossible, même en recourant au contexte, de décider quelle forme du DR a été employée dans les intentions du journaliste (cf. G. Komur, « Les modes... »).

essayé de le raisonner: « *Mais qu'est-ce que tu fais là? Arrête!* » Il n'avait qu'à s'enfuir. Ses copains l'aideraient même. « *Mais c'était pas un fuyard* ». Il leur a répondu que c'était « *mektoub* » (le destin). Qu'il ne pouvait plus reculer, qu'il irait au bout de ce qu'il avait commencé, qu'il choisissait de « *crever plutôt que passer vingt années derrière les barreaux* »: c'était trop tard. Il avait décidé de mourir. (*Le Nouvel Observateur*, 01/10/02)

Nous nous trouvons ici en présence d'un cas prototypique, si l'on peut dire, de DIL où le journaliste, dans une situation de l'énonciation, met en scène une autre situation de l'énonciation avec un autre protagoniste que lui-même. Du point de vue actantiel tout se passe comme si l'énonciateur, en l'occurrence Safir, faisait part de ses pensées ou de ses paroles au journaliste, et que ce dernier les transmettait au lecteur. Cela permet de rendre compte d'une part de la distanciation et d'autre part des difficultés éprouvées à la réception pour distinguer les deux instances énonciatives: du journaliste et de l'énonciateur.

À nos yeux, c'est le cas le moins ambigu et, par conséquent, le moins polémique. Son interprétation en termes de DIL ne laisse, *a priori*, aucun doute.

2.1.2. Actualisation verbale à l'imparfait et d'adverbes du présent

La mise en scène d'un autre locuteur est souvent marquée par une actualisation verbale à l'imparfait. Employer un imparfait, c'est donner à voir de l'intérieur un processus ayant eu lieu au passé, c'est-à-dire à partir d'un « point de vue » qui, lui-même, est situé dans le passé⁴⁸. Ce point de vue est donné en amont et instauré par le contexte qui constitue un deuxième cadre de repérage énonciatif. Ce déplacement vers le passé de cadre de repérage de déictiques d'un autre locuteur mis en scène par le rapporteur ne masque absolument pas sa présence. Le lecteur a accès au *hic et nunc* du rapporteur qui lui permet d'avoir des repères dont il a besoin pour faire de l'imparfait un temps du passé. L'imparfait se construit ainsi en double référence: par rapport au point de vue passé, dominant, du rapporteur tout en actualisant un point de vue passé intercepté de l'intérieur, c'est-à-dire du personnage mis en scène à ce moment-là.

À côté de cette actualisation, on observe parfois l'utilisation par le journaliste de l'embrasseur temporel du DD. Ce qui est illustré dans l'exemple (7) par l'emploi de l'adverbe *aujourd'hui* qui est assigné à un double repérage énonciatif: celui de la situation repérée par rapport à la présence de *hic et nunc* du journaliste et celui de la situation passée de l'autre personnage mise en scène par lui:

- (7) Chris était un mercenaire sierraléonais. Aujourd'hui, il déambulait, un joint à la bec et son kalach à la main, dans cette ville de fantômes. Aux carrefours, des corps en décomposition que se disputent des essaims d'insectes. Chris s'empare d'une poule, qui picore au milieu des cadavres. Il en fera son dîner. Chris a combattu, successivement, au Liberia aux côtés de Charlé Taylor, en Sierra Léone auprès des rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) (...). Aujourd'hui il est à l'aise en Côte d'Ivoire, au sein de Mpigo, à l'aise dans ce paysage de désolation. (*Le Monde*, 04/05/03)

⁴⁸ Sur d'autres manifestations d'un « point de vue », voir notamment A. Rabatel, *La construction textuelle du point de vue*, Delachaux et Niestlé, Lausanne-Paris 1998.

Étant bivocal, le DIL apparaît comme une sorte de transition assurant la cohésion textuelle entre la description des événements effectuée par le rapporteur-journaliste (le récit) et le discours directement rapporté⁴⁹. En effet, entre le DD qui souligne la rupture énonciative en imposant, au détriment du rapporteur, les coordonnées déictiques de l'énonciateur, et le DI qui souligne l'emprise du rapporteur sur le discours en adaptant les déictiques par rapport à son propre cadre énonciatif, les deux exhibant ainsi la différence entre les deux instances énonciatives, le DIL rend « cette différence insensible » et propose « la cohabitation, voire la superposition des deux voix: dans ce contexte l'imparfait », « temps idéalement translatif (...) où fusionne sans démarcation le va-et-vient des consciences », « assure la transition dans l'énonciation alternative »⁵⁰; forme verbale du discours et du récit tout autant, ce temps s'offre pour assurer au lecteur un passage en douceur d'un niveau énonciatif à l'autre – ou pour lui brouiller les cartes, c'est selon »⁵¹.

2.2. Mécanismes sémantiques: rupture d'isotopie

Notre idée est que repérer un DIL revient à se représenter une situation et à saisir un décalage possible. Reconsidérons l'exemple (6) cité plus haut.

On y observe une forme d'incompatibilité entre, d'un côté *il avait le regard sérieux*, de l'autre côté *il était calme*. La séquence *il était calme* ne peut pas être, dans cet exemple, raccrochée simplement par une coordination à la séquence qui précède *il avait le regard sérieux*. Cela donnerait une phrase du type *il avait le regard sérieux et il était calme*, or la conjonction *et* ne permet pas la coordination de deux éléments différents. Après *il avait le regard sérieux* on suppose une inspiration, des guillemets zéro, d'une certaine façon. L'annonce de la suite de l'énoncé ne viendrait qu'après.

On se trouve dans ce cas en présence d'un phénomène de rupture, ou encore, d'incohérence sémantique. C'est par cette rupture sémantique que l'on peut, finalement, intercepter le changement de locuteur.

Cela revient à dire que l'on observe dans le DIL une rupture d'isotopie: dans un discours avec son fil conducteur, la rupture isotopique indique que le fil est interrompu, ce qui est visible par le changement de la situation d'énonciation et par conséquent par le changement de locuteur.

Pour bien saisir cette rupture sémantique, autrement dit, pour savoir si le fil conducteur se déploie d'une manière cohérente on devrait, il nous semble, avoir le moyen d'ajouter une sorte d'incise du type *disait-il, m'a-t-il dit, pensa-t-il*, etc. Ainsi, on peut observer que dans l'exemple (6) les séquences: *il avait le regard sé-*

⁴⁹ Sur le sujet de transition entre la narration en le DD voir notamment A. Jaubert, « Le discours indirect libre. Dire et montrer: approche pragmatique », *Cahier Chronos 5: Le style indirect libre et ses contextes*, S. Millet et M. Vuillaume (éds.), Amsterdam–Atlanta 2000, pp. 50–51.

⁵⁰ A. Jaubert, *La lecture pragmatique*, Hachette, Paris 1990 (citée par S. Mellet, *op. cit.*, p. 96).

⁵¹ S. Mellet, *op. cit.*, p. 96.

rieux, il était calme ne peuvent être mises sur le même niveau, car si *il était calme m'a-t-il dit* est tout à fait possible, * *il avait le regard sérieux, m'a-t-il dit* apparaît comme incohérent. La deuxième séquence signifie la perception du rapporteur d'un *regard sérieux* de l'énonciateur.

Dans le DIL on observe souvent d'un côté l'absence d'un introducteur du dire (cet introducteur aurait été visible en DI, par exemple: *Safir m'a dit qu'il était calme*), de l'autre côté le changement de locuteur qui, lui, est perceptible, non pas par le changement du pronom (comme dans DD: *Safir m'a dit: je suis calme*) mais par la coupure sémantique, c'est-à-dire par les indices qui permettent de saisir que la situation d'énonciation change par rapport à la situation d'énonciation du rapporteur.

Le fait que l'introducteur du dire soit absent n'empêche pas de repérer une insertion énonciative dans un schéma énonciatif de la représentation non explicite d'un autre acte d'interlocution. Ce qui nous permet de considérer que l'on a affaire, en quelque sorte, à des paroles (ou à des pensées) rapportées. C'est en cela que l'on voit la liberté du bivocal ou de discours indirect libre où ce n'est plus celui qui est en train de parler qui émet les paroles en question mais quelqu'un d'autre. Cela peut s'observer par l'emploi de conditionnel, comme dans l'exemple qui suit:

- (8) « A l'hôpital, avec les primes dues au travail de nuit, je touche 17.000 francs bruts. Donc ... Ouais c'est ça ... Ca m'aurait fait en trois semaines le montant de trois années de travail. Eh bé, j'ai pas voulu. Parce que ça ne m'intéresse pas, voilà pourquoi! » Et puis, s'il acceptait toutes ces offres, où trouverait-il le temps d'aller encore travailler à l'hôpital, lui qui tient tant à sa double vie? De porter tour à tour, depuis plus de vingt ans, costumes de scènes et blouse blanche. (*Le Journal du Dimanche*, 14/07/02)

La coupure sémantique signalant le changement dans la prise de la parole peut être repérable par des indices plus subtils encore. Considérons l'exemple suivant où nous avons attribué, pour des raisons de clarté dans la présentation d'analyse, à chacun des énoncés faisant partie de cet exemple, des numéros: (1) pour le premier énoncé, (2) pour le deuxième, etc.:

- (9) (1) Gino voudrait bien se marier tout de suite, mais Carole préfère attendre. (2) Elle n'a pas envie de quitter la Villa pour vivre seule. (3) Mais avec Gino, oui, elle veut bien. (4) En attendant elle fait des remplacements dans une usine de parfum à Grasse et obtiendra bientôt un emploi à plein temps. (*Le Nouvel Observateur*, 01/02/01)

L'énoncé (1) dans l'exemple ci-dessus fonctionne comme une espèce d'introduction faite par le journaliste d'une situation d'énonciation. Ensuite, dès l'énoncé (2) on observe la coupure sémantique, coupure dans la cohésion textuelle, permettant de constater que le journaliste n'est pas vraiment responsable de ce qui est dit. Appliquons le test d'ajout de l'incise pour nous aider à « entendre » cette autre voix que celle du rapporteur: *elle n'a pas envie, dit-elle, a-t-elle prétendu, a-t-elle affirmé, a-t-elle fait savoir, de quitter la Villa pour vivre seule*. En effet, il est tout à fait légitime de prétendre que la séquence en question émane de l'énonciateur et non pas du journaliste.

Mais c'est la séquence numéro (3) qui contient l'indice le plus fort de la coupure sémantique. Cet indice constitué par le signe d'acceptation *oui*, indique celui qui prend la parole tout en s'insérant facilement dans un cadre énonciatif du rapporteur. *Oui* est, à nos yeux exprimé explicitement par un des protagonistes de la situation de l'énonciation autre que le journaliste, en l'occurrence Carole. La dernière séquence (4) est très ambiguë. En effet, de nouveau la question se pose de savoir si les paroles appartiennent à Carole ou au journaliste. Ici le journaliste assure ce passage d'un niveau énonciatif vers l'autre tellement discrètement qu'il brouille les pistes, nous empêchant ainsi de trancher entre deux interprétations: est-ce Carole qui émet l'idée qu'*elle fait des remplacements dans une usine de parfum à Grasse et obtiendra bientôt un emploi à plein temps* ou est-ce la constatation du journaliste? Les deux interprétations paraissent, à nos yeux, parfaitement plausibles.

2.3. Mécanismes syntaxiques: nominalisations

Nous avons évoqué plus haut que le problème intrinsèque au discours bivo-cal, à savoir la difficulté à cerner le DIL, résulte d'une indécidabilité formelle. Authier-Revuz⁵² rappelle à juste titre que l'hétérogénéité des voix est dans ces formes « purement interprétatives ». La question qui se pose est de savoir si certains procédés syntaxiques et typographiques particuliers, hormis guillemets et/ou italiques, indiquent la présence réelle de la deuxième voix qui parle avec celle du rapporteur.

2.3.1. Substitution d'un verbe de dire par la nominalisation

Le DIL se caractérise par l'utilisation systématique d'énoncés sans verbe fini, c'est-à-dire de phrases infinitives et nominales. Ces structures gommant toute actualisation temporelle et souvent toute actualisation personnelle, ce qui permet des glissements incessants du DD au DIL et *vice versa*, du récit au discours. Considérons à ce titre l'exemple suivant:

- (10) Problème: les changements de pavillons de complaisance permettent aux navires de passer entre les mailles des contrôles. Non, dit Total Fina, qui assure qu'« *on peut avoir des pavillons de complaisance chez les armateurs les plus sérieux. Ça ne préjuge pas de la qualité* ». (*Libération*, 16/12/99)

La question qui se pose est de savoir si (10) constitue une forme bivocale. Nous pouvons prétendre que oui car le substantif nominalisé *Problème* crée à partir de la locution verbale *poser problème* constitue un indice de contenu de pensée (*je pense problématique ...*) et éventuellement de dire (*il y a le problème de savoir si les changements de pavillons de complaisance permettent aux navires de passer*

⁵² J. Authier-Revuz, « Repères dans le champ du discours rapporté » (II), *L'information grammaticale* 56, pp. 10–15.

entre les mailles des contrôles). Le plus discutable est de savoir à qui le substantif *problème* appartient: au journaliste ou à un autre locuteur mis en scène.

L'emploi du substitut nominalisé *problème* à la locution verbale de dire ou de penser *je pense problématique, je pose problème* peut être motivé par deux explications. La première peut se trouver dans le fait que le substantif maintient l'effet d'ambiguïté de la forme et ne permet pas d'attribuer clairement le dire, effet, à notre avis, voulu par le journaliste. C'est cette dernière qui permet de considérer l'exemple ci-dessus en termes de bivocalité. La deuxième explication peut être celle d'ordre stylistique. La langue écrite, dont fait partie le genre de la presse écrite, marque sa préférence pour les formes nominales là où les genres de langue parlée emploient des verbes. Ce qu'observe d'ailleurs Claire Blanche-Benveniste en avançant que « une version verbale dirait *il a parlé* et *il a été applaudi*, tandis que la version écrite dans la presse comporterait des nominalisations: *les applaudissements ont succédé à (suivi) sa parole*, ou *sa prise de parole a déclenché (provoqué) des applaudissements* »⁵³.

L'exemple cité ci-dessus est intéressant dans la mesure où son analyse ne se renferme pas dans le champ énonciatif, sémantique. Il montre vraiment une construction syntaxique particulière employée fréquemment dans la presse écrite.

2.3.2. Substitution d'un verbe de dire par la nominalisation suivie de deux points

Considérons l'exemple suivant:

- (11) Et, ensemble, les deux se demandaient ce que le livre *Médecin chef à la prison de la Santé*, allait pouvoir susciter. Prédications sans nuances: soit « *il tomberait dans le silence* », soit « *il allait faire du bruit* ». (*Libération*, 17/01/00)

Tout comme dans un des exemples précédents il est possible dans (11) d'appliquer le test d'ajout d'incise pour constater s'il s'agit bel et bien de DIL. On obtiendrait ainsi: *Prédications sans nuances: soit, il tombait dans le silence, soit il allait faire du bruit, se disaient-ils* qui permet de considérer cet exemple comme celui relevant du DIL. Mais dans le (11) on observe de surcroît un autre indice, très fort, à savoir le signe typographique de deux points qui, lui aussi, permet d'interpréter cette forme en termes de DIL. La construction syntaxique de l'exemple ci-dessus, est très intéressante. Nous y observons la séquence *prédications (sans nuances)* qui est une nominalisation de *prédire*, plus exactement même de *ils prédisaient* suivie de deux points qui sont, à notre avis, tout à fait l'équivalent ici d'une introduction co-verbale.

Cette construction libre peut, à notre avis, avoir pour but d'éviter la répétition du subordonnant *que* qu'aurait suscitée le DI dans une construction du type:

⁵³ C. Blanche-Benveniste, *Approches de la langue parlée en français*, Ophrys, Paris 2000, p. 61.

- (12) Et, ensemble, les deux se demandaient ce que le livre Médecin chef à la prison de la Santé, allait pouvoir susciter. Ils ont prédit que soit « il tombait dans le silence », soit « il allait faire du bruit ».

2.4. Mécanismes typographiques: les deux-points

Dans l'exemple (13) ci-dessous, tout comme dans l'exemple (11) cité plus haut, la structure syntaxique est tout à fait particulière, marquée typographiquement par les deux points.

- (13) Roland Dumas feint de s'indigner, dans « Le Figaro », de voir que la justice « ne veut avancer ni sur l'affaire Elf ni sur l'affaire des frégates ». Pourtant, la juge Joly a clairement annoncé la couleur: il n'est pas question qu'elle s'aventure sur ce terrain mouvant! Dans une interview accordée en juillet 1998 à « L'Est Républicain », Eva Joly déclarait: « un magistrat ne devrait pas être saisi des dossiers relevant des affaires d'Etat (...). Les juges d'instruction n'ont pas la capacité ni l'aptitude pour décider de ce qui peut relever de la raison d'Etat (...). Ce n'est pas à un juge seul d'en décider. Cela ne peut être réglé que prudemment, avec l'ensemble des parties concernées. Mais tout cela ne peut pas être mis sur la place publique ». Et voilà pourquoi on ne devrait pas savoir ce qui a été « réglé prudemment », hors de la « place publique ». (*Le Canard enchaîné*, 20/07/01)

Cependant, contrairement à l'exemple (11) dans l'exemple (13) les deux-points ne constituent pas, à nos yeux, une introduction co-verbale. En effet, le verbe *a annoncé* est bien présent dans l'énoncé qui précède tout juste les deux-points. Cela crée un doute, quant au choix, entre deux interprétations: soit celle en termes du DIL, soit celle en termes du DD, étant donné la présence du verbe d'introduit et les deux-points caractéristiques dans les formes en DD. Notre interprétation penchera néanmoins en faveur du DIL dans la mesure où l'énoncé qui suit les deux-points n'est pas le COD du verbe *annoncer*. En effet le COD d'*annoncer* est la *couleur* et non pas *il n'est pas question qu'elle s'aventure sur ce terrain mouvant*. Une autre explication qui peut confirmer notre interprétation est le fait qu'en DD on ne parle pas de soi en disant *elle*.

Par ailleurs, on écarte aussi l'interprétation du (13) en termes du DI car on y observe d'un côté l'absence du subordonnant *que* et de l'autre côté la modalité énonciative qui est celle de l'énonciateur. En effet, il semble que la modalité exclamative et le lexique demeurent ceux d'Eva Joly. On peut ainsi avancer que, dans (13), tout comme dans le cas d'exemple (11), le DIL est employé pour « alléger », en quelque sorte, la structure syntaxique de la phrase; autrement dit, il est employé par le journaliste pour libérer la phrase de *que* dont la répétition aurait rendu la structure assez chargée et peut être moins claire, ce que nous pouvons illustrer par l'exemple (14) après avoir apporté quelques modifications:

- (14) Pourtant, la juge Joly a clairement annoncé qu'il n'était pas question qu'elle s'aventure sur ce terrain mouvant.

Compte tenu de tous ces éléments, on peut avancer que le journaliste recourt aux structures en DIL marquées typographiquement par les deux points d'un côté

pour « se rapprocher de l'énonciation initiale », en termes de Combettes, et de l'autre côté pour éviter la répétition du subordonnant *que*, ce qui permet de rendre la structure de l'énoncé plus légère.

2.5. Mécanismes socio-linguistiques: changement de registre

Considérons l'exemple suivant:

- (15) Sinon, l'étiquette « fille du distillbène », ça la met plutôt mal à l'aise. Elle ne se sent pas vraiment dans le groupe. D'ailleurs, toutes ces filles qui sont venues la remercier après l'audience, elle n'a pas tellement compris: C'étaient les avocates qui avaient tout fait. Elle, les soirées entre militantes, c'est pas son truc. (*Libération*, 19/07/02)

Dans la séquence *ça la met plutôt mal à l'aise et toutes ces filles qui sont venues la remercier*, les pronoms démonstratifs donnent l'impression d'appartenir plutôt au registre de Nathalie et non pas à celui du journaliste. Il en va de même dans la séquence *c'est pas son truc*, dans laquelle l'introduction syntaxique *c'est* donne une tournure orale qui n'appartient pas, à notre avis, au registre du journaliste mais correspondrait plutôt aux mots de Nathalie.

CONCLUSION

Dans cet article, nous avons démontré que l'écriture spécifique d'un genre peut brouiller les pistes de repérage de formes décrites par les ouvrages théoriques en manipulant et/ou en négligeant les caractéristiques classiquement admises comme faisant partie de telle ou telle structure. Brouiller les pistes, c'est le procédé courant de l'écriture journalistique celle qui se veut inventive, vivante, concise, allant à l'essentiel, mais aussi celle qui se veut objective tout en tirant, subtilement, les ficelles de l'interprétation.

Cependant, s'il est pratiquement impossible, nous l'avons vu, de donner une description syntaxique adéquate du DIL au niveau phrastique d'une façon générale, si, comme le souligne Authier-Revuz, l'hétérogénéité des voix est dans le DIL « purement interprétatif », nous pouvons, dans de nombreux cas, établir des régularités dues aux conventions d'un genre, régularités qui ne sont certainement pas les mêmes en France et dans d'autres pays, nous pouvons ainsi prendre connaissance de celles qui dominent dans la presse écrite française. C'est le cas notamment des constructions syntaxiques particulières pour le DIL, comme la nominalisation ou encore des structures marquées typographiquement. En effet, nous l'avons vu, les guillemets doublés d'italiques, indice fort de la fidélité au discours d'origine dans le genre journalistique, permettent, dans certains cas contingents, d'orienter l'interprétation en faveur de la bivocalité.

Mais si les indices proposés contribuent à la reconnaissance du DIL dans un genre donné, il n'en reste pas moins que dans de nombreux cas, seul le contexte

offre les moyens de saisir les voix qui parlent ensemble. Bien que, là encore, la notion même du « contexte » soulève un problème très subtil, difficile à définir.

BIVOCAL FORMS IN THE FRENCH PRESS: MECHANISMS OF IDENTIFICATION

Summary

In this article we wanted first to introduce the free indirect speech, called also bivocal speech, proposed by some linguists, by drawing attention to the definitions of J. Authier-Revuz and C. Veters. We then observe the use of these forms of speech in newspapers. Finally, we present some mechanisms of identification of the bivocal speech in this fascinating and sometimes surprising journalistic writing.

Key words: reported speech, free indirect speech, bivocality, media-related speech, journalistic language